

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET RÉGULER LA
CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-
MER - (N° 522)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE43

présenté par

Mme Bellay, rapporteure et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CE|1 de M. Naillet

ARTICLE PREMIER

Au troisième alinéa, supprimer les mots :

« d'une liste limitative de produits de consommation courante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction légistique.